

**Durée :** 1 jour (7h)

**Public :** gardien, concierge, employé d'immeuble ayant effectué la formation SST il y a moins de 2 ans.

**Pédagogie mise en œuvre :** Réalisation de travaux pratiques avec du matériel professionnel, alternance de cours théoriques, échanges et exercices pratiques et mises en situation

**Objectifs :** A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours, savoir qui et comment alerter, repérer les situations dangereuses, participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection. Maintien de l'obtention du certificat d'habilitation délivré par la CARSAT.

## **Programme :**

### **1/ Le cadre légal du secourisme du travail :**

- Le rôle du sauveteur secouriste du travail
- Le cadre juridique de l'intervention du SST
- Présentation du programme (P.R.E.F.A.S)

### **2/ Rechercher les dangers persistants pour protéger :**

- Connaître les signaux d'alertes aux populations et la conduite à tenir
- Analyser une situation d'accident (mécanisme accidentel)
- Reconnaître sans s'exposer soi-même, les dangers persistants qui menacent la victime
- Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse

### **3/ de « protéger » à « prévenir » :**

- Repérer les dangers dans une situation de travail
- Les risques spécifiques dans la profession
- Les principes généraux de prévention
- Les notions de prévention / protection / réparation

### **4/ Secourir : conduite à tenir face à une situation d'accident :**

- Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours
- Informer de la situation dangereuse repérée
- Étude des différentes situations de victimes : saignement – étouffement – plainte de sensations pénibles et/ou présence de signes anormaux – plainte de brûlures – absence de certains mouvements – aucune réponse et respire – aucune réponse et ne respire pas.

### **5/ Mise en situation des SST :**

- Évaluation des apprenants
- Évaluation de la formation
- Conclusion et conduites particulières à tenir.

**Évaluation de la formation et suivi du stagiaire :** Une mesure des acquisitions de compétences est réalisée grâce à des mises en situation professionnelle au cours du stage, permettant d'apprécier l'acquisition ou l'amélioration des compétences et les acquis de la formation. A l'issue de la formation, une attestation individuelle de formation est remise avec l'évaluation des acquis et transmission à la CARSAT des résultats pour enregistrement de la carte. Une évaluation post-formation a lieu à partir du plan d'application pour assurer le transfert des acquis. A chaque fin de formation, le formation établie une synthèse pédagogique.